



Recueil des Actes Administratifs

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent.

Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur).

Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 juin 1989 :

“...L’insertion d’un texte administratif au recueil par voie d’extraits selon la théorie dite “des mentions essentielles” élaborée par le juge administratif peut être adoptée...”

Spécial N⁰ 27 – du 1^{er} août au 15 octobre 2008

ISSN 1253-7292

Recueil des Actes Administratifs

Spécial N° 27 – du 1^{er} août au 15 octobre 2008

Sommaire



DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE – SERVICES DÉCONCENTRÉS

DÉCISION DU 01.08.2008	3
Délégation de signature à Madame Sylvie JACOLOT, greffier en chef, Directeur Délégué à l'Administration Judiciaire du Service Administratif Régional Judiciaire de la Cour d'Appel de Bordeaux en qualité d'ordonnateur secondaire	3
DÉCISION DU 01.08.2008	4
Délégation de signature à Madame Sylvie JACOLOT, greffier en chef, Directeur Délégué à l'Administration Judiciaire du Service Administratif Régional Judiciaire de la Cour d'Appel de Bordeaux, pour les marchés publics	4
DÉCISION MODIFICATIVE DU 15.09.2008	6
Subdélégation de M. Jacques CARTIAUX, directeur régional des affaires sanitaires et sociales d'Aquitaine	6
ARRÊTÉ DU 13.10.2008	7
Subdélégation de signature de M. Louis DANIEL, Directeur des Services Fiscaux de la Gironde, relative aux attributions relevant de l'ordonnateur secondaire	7
DÉCISION DU 15.10.2008	10
Délégation de signature à Madame Régine PELLET, Adjoint des Cadres Hospitalier au Centre Hospitalier de Cadillac (33)	10



COUR D'APPEL DE BORDEAUX

Décision du 01.08.2008

***DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME SYLVIE JACOLOT, GREFFIER EN CHEF, DIRECTEUR
DÉLÉGUÉ À L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE DU SERVICE ADMINISTRATIF RÉGIONAL JUDICIAIRE
DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX EN QUALITÉ D'ORDONNATEUR SECONDAIRE***

LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX

et

LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret n°2004-435 du 24 mai 2004 relatif aux compétences en qualité d'ordonnateurs secondaires des premiers présidents et procureurs généraux de cour d'appel ;

Vu l'arrêté du 08 septembre 2004 pris en application de l'article 4 du décret susvisé et rendant ses dispositions applicables à la cour d'appel de Bordeaux à compter du 1^{er} janvier 2005 ;

Vu l'arrêté en date du 15 février 2008 désignant Madame Sylvie JACOLOT en qualité de directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du service administratif régional judiciaire de Bordeaux ;

DECIDENT

Article 1er - Délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du budget du Ministère de la Justice est donnée à Madame Sylvie JACOLOT, greffier en chef, Directeur Délégué à l'Administration Judiciaire du Service Administratif Régional Judiciaire de la Cour d'Appel de Bordeaux, pour les opérations de recettes et de dépenses hors investissement des juridictions du ressort de la cour d'appel de Bordeaux et de ladite cour.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JACOLOT, cette délégation sera exercée par Madame Véronique BINET, Mademoiselle Karine GUICHON, greffiers en chef, Responsable de la Gestion Budgétaire, Monsieur Ronald BEAU, greffier en chef, Responsable de la Gestion Informatique, Monsieur Jérôme BOYER, greffier en chef, Responsable de la Gestion de la Formation et Madame Mathilde MARTON, greffier en chef, Responsable de la Gestion des Ressources Humaines au Service Administratif Régional Judiciaire de la Cour d'Appel de Bordeaux.

Article 3 – Le Premier Président et le Procureur Général sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux délégataires désignés ci-dessus, communiquée aux chefs de juridiction, au Trésorier Payeur Général de la Gironde et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde, de la Dordogne et de la Charente.

Fait à Bordeaux, 1^{er} août 2008

LE PROCUREUR GENERAL,
Jean-Marie DARDE

LE PREMIER PRESIDENT,
Bertrand LOUVEL



**DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME SYLVIE JACOLOT, GREFFIER EN CHEF, DIRECTEUR
DÉLÉGUÉ À L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE DU SERVICE ADMINISTRATIF RÉGIONAL JUDICIAIRE
DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX, POUR LES MARCHÉS PUBLICS**

LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX
et
LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu l'article R. 213-31 du code de l'organisation judiciaire relatif à la compétence conjointe du premier président et du procureur général pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel ;

Vu l'article R. 242-1 du code de l'organisation judiciaire relatif à la direction du service administratif régional ;

Vu leur précédente décision en date du 4 juin 2008 ;

DECIDENT

Article 1er - Délégation conjointe de leur signature est donnée à Madame Sylvie JACOLOT, greffier en chef, Directeur Délégué à l'Administration Judiciaire du Service Administratif Régional Judiciaire de la Cour d'Appel de Bordeaux, afin de les représenter pour tous les actes et décisions relevant de leur compétence conjointe pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la Cour d'Appel.

Article 2 - Délégation conjointe de leur signature est donnée à la directrice du greffe de la cour d'appel, aux directeurs du greffe et greffiers chefs de greffe des juridictions du premier degré du ressort de la cour d'appel de Bordeaux, aux présidents des tribunaux de commerce ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leur représentant ainsi qu'aux greffiers en chef, responsables de gestion du service administratif régional judiciaire :

- pour conclure et signer les marchés dont le montant annuel cumulé pour l'ensemble du ressort de la cour d'appel est inférieur à 90.000 euros hors taxes ;

- pour l'émission et la signature des bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commandes.

Article 3 – Les bénéficiaires de la délégation visée à l'article 2 sont les suivants :

- Madame Annie MAUHURAT, directrice du greffe de la cour d'appel de Bordeaux,
- Monsieur Joël BERSON, directeur du greffe du tribunal de grande instance de Bordeaux,
- Madame Nathalie DAL ZOVO, directrice du greffe du tribunal d'instance d'Arcachon,
- Madame Christine DUDOIT, chef de greffe du tribunal d'instance de Bazas,
- Madame Célia VALLEIN, chef de greffe du Tribunal d'instance de Blaye
- Madame Marie-Caroline LUNET, directrice du greffe du tribunal d'instance de Bordeaux,
- Madame Valérie LAUDET, directrice du greffe du tribunal d'instance de La Réole,
- Madame Anne GOURMELEN, chef de greffe du tribunal d'instance de Lesparre,
- Madame Françoise LABAT, directrice du greffe du conseil de prud'hommes de Bordeaux,
- Monsieur Alfred REICH, président du tribunal de commerce de Bordeaux,
- Monsieur Laurent HERVEY, directeur du greffe du tribunal de grande instance de Libourne,
- Madame Danièle DEMARETS, directrice du greffe du tribunal d'instance de Libourne,

- Madame Françoise DUBLET, chef de greffe du conseil de prud'hommes de Libourne,
- Monsieur François SALIVE, greffier des tribunaux de commerce de Libourne et de Blaye,
- Monsieur Pierre RICHEFORT, directeur du greffe du tribunal de grande instance d'Angoulême par intérim,
- Madame Catherine BOIS-ROUSSEAU, directrice du greffe du tribunal d'instance d'Angoulême,
- Madame Nathalie ALONSO DE LA FUENTE, directrice du greffe du tribunal d'instance de Cognac
- Madame Laurence MORICHON, chef de greffe du tribunal d'instance de Confolens,
- Madame Catherine JOUANNEAU, chef de greffe du tribunal d'instance de Ruffec,
- Madame Virginie VERMEULEN, Directrice du greffe du Conseil des Prud'hommes d'Angoulême,
- Monsieur Pierre BOUTHINON-DUMAS, greffier du tribunal de commerce d'Angoulême,
- Monsieur Patrick NEILZ, greffier du tribunal de commerce de Cognac,
- Monsieur Frédéric LARSEN, président du tribunal de commerce de Cognac,
- Madame Marie-Françoise LEROY, directrice du greffe du tribunal de grande instance de Périgueux,
- Monsieur Fabrice DELILLE, directeur du greffe du tribunal d'instance de Périgueux,
- Monsieur Patrick VERDIER, chef de greffe du tribunal d'instance de Nontron,
- Madame Christine BONICHON, directrice du greffe du tribunal d'instance de Ribérac,
- Madame Béatrice MAXIMILIEN, directrice du greffe du conseil de prud'hommes de Périgueux,
- Monsieur Patrice RESCH, président du tribunal de commerce de Périgueux,
- Monsieur Jean-Marc MONZIE, directeur du greffe du tribunal de grande instance de Bergerac,
- Monsieur Maxime OLIVIER, directeur du greffe du tribunal d'instance de Bergerac,
- Madame Sylvie PINQUIER, chef de greffe du tribunal d'instance de Sarlat,
- Madame Catherine NIERO, chef de greffe du conseil de prud'hommes de Bergerac,
- Monsieur Pierre ROCHE-BAYARD, président du tribunal de commerce de Bergerac,
- Madame Véronique BINET, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional judiciaire de Bordeaux,
- Madame Karine GUICHON, responsable de la gestion budgétaire chargée des marchés publics au service administratif régional judiciaire de Bordeaux,
- Monsieur Ronald BEAU, responsable de la gestion informatique au service administratif régional judiciaire de Bordeaux,
- Monsieur Jérôme BOYER, responsable de la gestion de la formation au service administratif régional judiciaire de Bordeaux,
- Madame Mathilde MARTON, responsable de la gestion des ressources humaines au service administratif régional judiciaire de Bordeaux.

Article 4 - La présente décision annule et remplace notre précédente décision en date du 4 juin 2008.

Article 5 - La présente décision sera communiquée aux chefs de juridiction, aux directeurs de greffe et greffiers chefs de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Bordeaux, aux présidents des tribunaux de commerce ainsi qu'au trésorier payeur général de la Gironde et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde, de la Dordogne et de la Charente.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} août 2008

LE PROCUREUR GENERAL,
Jean-Marie DARDE

LE PREMIER PRESIDENT,
Bertrand LOUVEL



Décision modificative du 15.09.2008

***SUBDÉLÉGATION DE M. JACQUES CARTIAUX, DIRECTEUR RÉGIONAL DES AFFAIRES SANITAIRES
ET SOCIALES D'AQUITAINE***

LE DIRECTEUR REGIONAL
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

- VU** l'arrêté ministériel du 10 mai 2006 nommant M. Jacques CARTIAUX, en qualité de directeur régional des affaires sanitaires et sociales d'Aquitaine ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 mai 2008 relatif à la délégation de signature à M. Jacques CARTIAUX, directeur régional des affaires sanitaires et sociales d'Aquitaine,
- VU** la décision du 26 mai 2008 du directeur régional des affaires sanitaires et sociales d'Aquitaine

DECIDE

ARTICLE 1er : La décision du Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales d'Aquitaine du 26 mai 2008 est modifiée comme suit :

« Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement, de Mme Fabienne RABAU, Directrice Adjointe, Secrétaire Générale, de M. Jean-Paul SEYER, Directeur Adjoint, de M. Michel CAUQUIL et de Mme Françoise DUBOIS, Inspecteurs hors classe,

La présente délégation de signature est conférée dans la limite de leurs attributions de Chefs de Service à :

Mme Joséphine TAMARIT, Mme Viviane LUFFLADE, Inspecteurs hors classe,

Mme Marie-José CARLAC'H, Mme Annie-Claude CLAVEL-SARRAZIN, M. Thierry BAHEUX, M. Michel CHASSAN, Mme Anne-Sophie LAVAUD, M. Thierry DESERT, Inspecteurs Principaux,

Mme Michèle BAUDOT, Inspecteur,

Mme Claire MORISSON, Ingénieur du Génie Sanitaire,

M. Michel PORTENART, Pharmacien Inspecteur Régional,

Mme Chantal GRAVELAT, Médecin Inspecteur Régional

Une subdélégation de signature est également donnée aux personnels administratifs, médicaux et techniques de catégorie A à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les correspondances courantes relatives aux affaires de leurs services respectifs ».

Fait à Bordeaux, le 15 septembre 2008

Le Directeur Régional
Jacques CARTIAUX



***SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DE M. LOUIS DANIEL, DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX DE
LA GIRONDE, RELATIVE AUX ATTRIBUTIONS RELEVANT DE L'ORDONNATEUR SECONDAIRE***

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU l'arrêté préfectoral du 15 avril 2008 portant délégation de signature à M. Louis DANIEL, en qualité de Directeur des services fiscaux de la Gironde, en vue d'assurer les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008, relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets,

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - La délégation de signature susvisée, donnée en tant que responsable de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle, concernant les attributions relevant de l'ordonnateur secondaire, ainsi que les attributions spécifiques, peut être exercée par :

- | | |
|----------------------------------|---------------------------|
| - Mme VEYSSIER Ghyslaine | Directrice départementale |
| - M. DEMONET Nicolas | Directeur départemental |
| - M. DEBOURDEAU Jean-Charles | Directeur divisionnaire |
| - M. DESGRAVES Bernard | Directeur divisionnaire |
| - Mme FRANCOIS-LARRET Marie-José | Directrice divisionnaire |
| - M. MARTY Pierre | Directeur divisionnaire |
| - M. VITRY Philippe | Directeur divisionnaire |

ARTICLE 2 - La délégation donnée par Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, concernant la signature des marchés publics de l'Etat d'un montant inférieur ou égal à 500 000 euros pour le titre III du budget et d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros pour le titre V ainsi que tous les actes dévolus à la personne représentant le pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant de la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, sera exercée en cas d'absence ou d'empêchement par :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| - Mme VEYSSIER Ghyslaine | Directrice départementale |
| - M. DEMONET Nicolas | Directeur départemental |

ARTICLE 3 - Subdélégation de signature est donnée, pour les opérations ordinaires de gestion à :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| - M. ALCADÉ Jean-Claude | Inspecteur départemental CL2 |
| - M. ANDRÉ Pierre | Inspecteur principal 1ère CL |
| - M. ARRIBARAT Jean-Paul | Inspecteur départemental CL2 |
| - M. ASTARIE Jean | Inspecteur départemental CL1M |
| - Mme BARBARESCO Christiane | Contrôleuse principale |
| - Mme BAROUX Françoise | Inspectrice départementale CL2 |
| - M. BAZAS Didier | Inspecteur principal 1ère CL |
| - Mme BELLARDIE Françoise | Inspectrice départementale CL1 |
| - Mme BELLOSSI-POIREY Anne-Carole | Inspectrice principale 2ème CL |
| - Mme BERTERRECHE DE MENDITTE Sabine | Inspectrice principale 2ème CL |
| - M. BLAIS James | Chef du service comptable CAT 3 |
| - Mme BONNIN Sylvie | Inspectrice principale 1ère CL |

- Mme BORDES Béatrice	Inspectrice principale 1ère CL
- M. BORRAS Philippe	Inspecteur départemental CL2
- M. BOUTET Eric	Inspecteur principal 2ème CL
- Mme CALAVIA Anne	Inspectrice principale 2ème CL
- Mme CASTAGNER Christine	Inspectrice départementale CL2
- M. CASTANG Michel	Inspecteur départemental CL3
- M. CASTREC Yves	Inspecteur départemental CL1
- M. CHANU René	Inspecteur départemental CL2
- M. CLAIRAC Alban	Chef du service comptable CAT 1
- Mme CLOAREC Colette	Inspectrice départementale CL2
- M. COURPRON Alain	Inspecteur principal 1ère CL
- Mme COURPRON Nicole	Inspectrice départementale CL2
- Mme CUERQ Monique	Inspectrice départementale CL1
- Mme DELABY Corinne	Inspectrice
- Mme DELCAMP Sophie	Inspectrice principale 2ème CL
- M. DE ROCHEFORT Gérard	Conservateur des hypothèques 5è
- M. DI-FRANCO Laurent	Inspecteur départemental CL3
- M. DOUMEFIO Comlan, Romuald	Inspecteur principal 1ère CL
- Mme DRIOT-BORRAS Danielle	Inspectrice départementale CL2
- M. DULION Dominique	Inspecteur départemental CL2
- M. DUVIGNAC Michel	Inspecteur départemental CL2
- M. GALLICE Roland	Chef du service comptable CAT 4
- Mme GARRIGA-MAJO Cécile	Inspectrice départementale CL2
- M. GHYS Bernard	Inspecteur départemental CL2
- Mme GUINLE Martine	Inspectrice départementale CL2
- Mme HARAMBOURE Dominique	Inspectrice départementale CL2
- Mme HOURSANGOU Karine	Inspectrice
- M. HURET Sylvain	Inspecteur principal 1ère CL
- M. ITEY Dominique	Inspecteur
- M. JAUTARD Gilles	Inspecteur départemental CL2
- Mme KERAVAL Hélène	Inspectrice
- M. LACOSTE Jean-Louis	Inspecteur
- M. LACOURREGÉ Bernard	Inspecteur départemental CL2
- Mme LACOUTURE-LAJUGIE Simone	Inspectrice départementale CL3
- Mme LAFON Elisabeth	Inspectrice principale 1ère CL
- M. LAMARQUE Frank	Inspecteur
- Mme LARCHÉ Aline	Inspectrice départementale CL2
- M. LE ROUX Alain	Chef du service comptable CAT 3
- M. LE ROY Christian	Inspecteur départemental CL1
- Mme LEVEQUE-DURAND Hélène	Inspectrice principale 1ère CL
- M. LEVIGNAT Philippe	Inspecteur départemental CL1
- Mme MANZANO Nicole	Inspectrice départementale CL1
- M. MARCHAT Didier	Inspecteur principal 1ère CL
- M. MERIAUX Didier	Inspecteur principal 1ère CL
- Mme MILLAC Nicole	Inspectrice
- Mme MOREAU Marie-Hélène	Inspectrice départementale CL2
- M. MORTAGNE Bertrand	Inspecteur principal 1ère CL
- M. ORAIN Gilles	Inspecteur principal 2ème CL
- Mme ORAIN Monique	Inspectrice départementale CL2

- M. OURTAU Serge Inspecteur
- Mme PANNIER Christiane Inspectrice départementale CL2
- Mme PAPONNAUD Bernadette Inspectrice principale 2ème CL
- Mme PATURLANNE-FARTHOUAT Christine Inspectrice principale 2ème CL
- Mme PESSON Henriette Inspectrice
- M. PEYRAUD Michel Inspecteur départemental CL1
- M. POURTAU Michel Inspecteur départemental CL1
- Mme PRIGENT Christine Inspectrice principale 2ème CL
- M. RANSAN François Chef du service comptable CAT 3
- M. RENON Pierre Inspecteur
- Mme RIGOURD Sylvie Inspectrice
- Mme ROBERT Roselyne Inspectrice principale 1ère CL
- Mme ROUSSELOT Yvette Inspectrice départementale CL2
- Mme ROUYER Odile Inspectrice départementale CL1
- Mme SABOURET Catherine Inspectrice départementale CL2
- M. SENTOU Jean-Luc Inspecteur départemental CL2
- Mme SICILIA Héliette Inspectrice
- Mme SIX Thérèse Inspectrice départementale CL1
- M. SOULAGES Jérôme Inspecteur principal 2ème CL
- M. SOULES Pierre Inspecteur principal 2ème CL
- M. TAUDIN Philippe Inspecteur départemental CL1
- M. TAUZIEDE Francis Inspecteur départemental CL1
- M. TOSELLI Christian Inspecteur principal 1ère CL
- Mme TOUR Sylvie Contrôleuse principale
- M. VALLAT Jean-Claude Chef du service comptable CAT 4
- Mme VERDOUX Valérie Inspectrice principale 2ème CL
- M. VIAELLE Michel Inspecteur départemental CL1
- M. VILLAIRE Christian Chef du service comptable CAT 4
- M. VILLENAVE Michel Inspecteur départemental CL2
- M. VIXAC Michel Inspecteur départemental CL2

La signature de ces agents est accréditée auprès du comptable payeur.

ARTICLE 4 - Ces dispositions sont applicables à compter du 01 septembre 2008.

ARTICLE 5 - M. Le Secrétaire général pour les affaires régionales, Monsieur le Directeur des services fiscaux de la Gironde et M. le Trésorier Payeur général de région sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Aquitaine et du département de la Gironde.

Fait à BORDEAUX, le 13 octobre 2008

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des services fiscaux
de la Gironde
Louis DANIEL



Décision du 15.10.2008

***DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME RÉGINE PELLET, ADJOINT DES CADRES HOSPITALIER
AU CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC (33)***

LE DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DES SERVICES
ECONOMIQUES DU CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC

- VU** la loi n° 91.748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière
- VU** le décret n° 92.783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signatures des Directeurs d'Etablissements Publics de Santé, pris en application de la loi n° 91.748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le Code de la Santé Publique
- VU** les fonctions et les attributions exercées au Centre Hospitalier de Cadillac par Madame PELLET, Adjoint des Cadres Hospitalier rattachée à la Direction des Services Economiques et Logistiques

DECIDE

ARTICLE PREMIER - En son absence ou en cas d'empêchement, il est donné délégation de signature à Madame Régine PELLET, Adjoint des Cadres Hospitalier pour les actes ci-après :

- toutes notes d'information et courriers afférents au fonctionnement de ce service et concernant l'organisation interne
- tout acte administratif lié à la position des agents
- engagement, vérification et liquidation des comptes de classe 6 relevant de cette Direction.

ARTICLE 2 - La présente décision sera notifiée au comptable du Centre Hospitalier de Cadillac, et sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage et par publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Cadillac, le 15 octobre 2008

Le Directeur Adjoint chargé
des Services Economiques
Jean-Louis SCHANGEL

